



Réduction de stage à 2 ans pour la naturalisation française ?

Par **Bimbo**, le **21/09/2008** à **22:20**

Bonjour,

J'ai une carte de séjour "Etudiant" depuis mai 2008. Je travaille à plein temps comme interne des Hôpitaux à titre étranger. J'ai passé avec succès deux années d'études supérieures. Est ce que la période de stage obligatoire de 5 ans pourrait être réduite à 2 ans dans mon cas pour demander la nationalité française. Il est à noter que je ne suis pas autorisé à exercer de façon pérenne la médecine en France car mon diplôme de médecine est étranger. Pour valider mon diplôme étranger, il faut que je passe un concours et 3 ans après ce concours mon diplôme étranger sera reconnu en France. Est ce que je dois attendre ces 3 ans pour demander la naturalisation car en effet dans la notice d'information pour les candidats à la naturalisation Cerfa "51148#01", il est noté dans les documents à fournir " si vous êtes titulaire d'un diplôme de docteur en médecine, la copie de celui-ci et sa traduction, le cas échéant, ainsi que tout document permettant d'établir que vous êtes autorisé à exercer de façon pérenne la médecine en France"

Merci d'avance pour votre réponse.